

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES TENUE LE MERCREDI 30 JUIN 2021 À 19 H À LA SALLE MISTASSINI DU CENTRE ADMINISTRATIF DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES, SIS AU 596, 4^e RUE À CHIBOUGAMAU ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :

Madame Joëlle Barrette (poste 1)
Madame Jacynthe Allaire (poste 2) – *présidente*
Madame Geneviève Huard (poste 4) – *vice-présidente*
Madame Corinne Clermont (poste 6)
Madame Julie Néron (poste 7)
Madame Gisèle Touré (poste 8)
Monsieur Sabin Fortin (poste 9)
Madame Marie-Claude Brousseau (poste 11)
Madame Annie Gaudreault (poste 12)
Madame Élisabeth Renaud (poste 13)
Madame Guylaine Fortin (poste 14)
Monsieur Anthony Simard (poste 15)

TOUS MEMBRES ET FORMANT QUORUM

PARTICIPATION DE :

Monsieur Michel Laplace, directeur général et directeur du Service des ressources matérielles

Madame Esther Levasseur, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières et informatiques

Madame Lyne Grenier, secrétaire générale

Madame Bianca Tremblay, directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires (représentante du personnel d'encadrement, sans droit de vote, selon l'article 167.1 de la Loi sur l'instruction publique)

EST ABSENT :

Monsieur Jimmy Larochelle (poste 10)

**Vérification
du quorum
et ouverture
de la séance**

RÉSOLUTION CA-0079-21

CONSIDÉRANT que la secrétaire générale a constaté le quorum;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Geneviève Huard **ET RÉSOLU** de procéder à l'ouverture de la séance, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Visioconfé-
rence ou
séance
virtuelle par
TEAMS**

RÉSOLUTION CA-0080-21

CONSIDÉRANT que les administrateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Baie-James;

CONSIDÉRANT les circonstances actuelles décrétées par la direction de la santé publique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Annie Gaudreault **ET RÉSOLU** que la séance se déroule de façon virtuelle par TEAMS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3 – ASSERMENTATION D'UN ADMINSTRATEUR

En respect de l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, l'administrateur suivant a prêté le serment devant le directeur général ou la personne désignée, de remplir fidèlement les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de sa capacité :

Guylaine Fortin, le 14 mai 2021

Cette prestation de serment constitue une inscription au livre des délibérations du Centre de services scolaire de la Baie-James et est déposée en annexe sous le numéro 2020-2021-019.

**Adoption de
l'ordre
du jour**

RÉSOLUTION CA-0081-21

IL EST PROPOSÉ PAR madame Élisabeth Renaud **ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Visioconférence ou séance virtuelle par TEAMS;
3. Assermentation d'un administrateur;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Période de questions;
6. Entente de confidentialité et déclaration de conflit d'intérêts d'un administrateur;
7. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2021;
8. Règlement numéro 68-2021 relatif au calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration effectif à compter du 1^{er} juillet 2021 – adoption;
9. Amendement des calendriers scolaires 2021-2022 (secteur jeunes) – adoption;
10. Acquisition du terrain pour la future résidence étudiante;
11. Affectation des surplus des établissements 2020-2021 (LIP, art. 193.4) – recommandation du comité de répartition des ressources;
12. Modification au plan d'effectifs des gestionnaires - recommandation du comité de répartition des ressources;
13. Approbation du budget des écoles, du centre de formation professionnelle et du centre de formation générale des adultes;
14. Rapport du comité de vérification;
15. Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette 2021-2022;
16. Rapport de la direction générale;
17. Rapport du responsable de l'examen des plaintes;
18. Évolution de la clientèle scolaire;
19. Groupe neurones Nord-du-Québec – persévérance scolaire et réussite éducative;
20. Correspondance;
21. Comité de parents;
22. Formation obligatoire des membres du conseil d'administration – rapport de l'ÉNAP au 14 juin 2021;
23. Fédération des centres de services scolaires du Québec – suivi de la présidente;
24. Divers;
25. Période de questions;

26. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance en mode virtuel.

POINT 6 – ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ ET DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS D'UN ADMINISTRATEUR

L'entente de confidentialité et la déclaration de conflit d'intérêts de madame Guylaine Fortin sont déposées en annexe sous le numéro 2020-2021-020.

**Adoption du
procès-
verbal de la
séance
ordinaire du
12 mai 2021**

RÉSOLUTION CA-0082-21

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Claude Brousseau **ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2021, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Règlement
numéro
68-2021
relatif au
calendrier
des séances
ordinaires
du conseil
d'adminis-
tration
effectif au 1^{er}
juillet 2021 –
adoption**

RÉSOLUTION CA-0083-21

CONSIDÉRANT la résolution CA-0069-21 adoptée par le conseil d'administration lors de la séance ordinaire du 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le nouveau règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration effectif à compter du 1^{er} juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis public à cet effet a été publié, et ce, conformément à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Anthony Simard **ET RÉSOLU** d'adopter le règlement numéro 68-2021 relatif au calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration effectif à compter du 1^{er} juillet 2021.

QU'un avis public soit donné de l'adoption de ce règlement, conformément à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Amende-
ment des
calendriers
scolaires
2021-2022
(secteur**

RÉSOLUTION CA-0084-21

CONSIDÉRANT que le personnel enseignant a été informé et consulté sur les propositions d'amendement des calendriers scolaires 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le comité de parents a été consulté sur ces projets d'amendements;

jeunes) –
adoption

CONSIDÉRANT qu’il y a eu entente entre le Centre de services scolaire de la Baie-James et le syndicat des enseignants sur la distribution des jours de travail dans les calendriers scolaires amendés pour la prochaine année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT que les calendriers scolaires 2021-2022 sont conformes aux nouvelles dispositions du régime pédagogique et à la Loi sur l’instruction publique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Joëlle Barrette **ET RÉSOLU** d’adopter les versions amendées des calendriers scolaires 2021-2022 applicables à la clientèle des jeunes des secteurs de Chapais-Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami, Radisson et Valcanton-Villebois, telles que proposées au conseil d’administration, dont copies sont déposées en annexes sous les numéros 2020-2021-021 et 2020-2021-022.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Acquisition
du terrain
pour la
future
résidence
étudiante

RÉSOLUTION CA-0085-21

CONSIDÉRANT le financement obtenu du MEQ et de Newmont, pour la construction d’une résidence étudiante pour les élèves du Centre de formation professionnelle de la Baie-James;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l’instruction publique touchant la cession de terrains pour les municipalités;

CONSIDÉRANT la solution proposée par la Ville de Chibougamau;

CONSIDÉRANT la résolution 377-2020-10 adoptée le 26 octobre 2020 par la Ville de Chibougamau;

CONSIDÉRANT l’autorisation du ministre de l’Éducation, le 19 avril 2021, de procéder à cette acquisition;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Néron **ET RÉSOLU** de procéder à l’acquisition du lot # 6 395 709 du cadastre officiel du Québec d’une superficie de 2 059,9 m² (366, chemin Merrill), au montant de quatre-vingt-trois mille deux cent vingt-neuf dollars et dix-huit cents (83 229,18 \$), avant taxes.

ET de mandater le directeur général pour signer les documents associés à cette acquisition.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Affectation
des surplus
des établisse-
ments
2020-2021
(LIP, art.
193.4) –
recomman-
dation du
comité de
répartition

RÉSOLUTION CA-0086-21

CONSIDÉRANT l’article 193.4 de la Loi sur l’instruction publique;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le comité de répartition des ressources, le 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT la situation financière anticipée pour l’année 2020-2021;

des
ressources

CONSIDÉRANT la possibilité d'utiliser une partie des surplus accumulés pour équilibrer le budget 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sabin Fortin **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration entérine la recommandation du comité de répartition des ressources quant à l'affectation des surplus des établissements 2020-2021, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 160 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Modification
au plan
d'effectifs
des
gestionnaires
– recomman-
dation du
comité de
répartition
des
ressources

RÉSOLUTION CA-0087-21

CONSIDÉRANT les besoins identifiés par le Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le comité de répartition des ressources, le 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT le scénario de financement envisagé, qui ne crée aucun impact sur le budget 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Geneviève Huard **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration entérine la recommandation du comité de répartition des ressources quant à la modification du plan d'effectifs des gestionnaires avec l'ajout d'un poste de personnel cadre au Service des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation
du budget
des écoles,
du centre de
formation
profession-
nelle et du
centre de
formation
générale des
adultes

RÉSOLUTION CA-0088-21

CONSIDÉRANT que les conseils d'établissement des écoles et des centres ont adopté leur budget 2021-2022, et ce, conformément aux articles 95 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et de la directrice du Service des ressources financières d'approuver les budgets des écoles et des centres;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gisèle Touré **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration approuve les budgets des écoles et des centres suivants :

001 – École Notre-Dame-du-Rosaire	014 – École Le Delta
002 – École Bon-Pasteur	015 – École Jacques-Rousseau
003 – École La Porte-du-Nord	016 – École La Taïga
004 – École Vatican II	017 – École Boréale
005 – École Saint-Dominique-Savio	018 – École Beauvalois
008 – École Le Filon	023 – Centre de formation générale des adultes de la Baie-James
012 – École Galinée	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14 – RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Mme Annie Gaudreault, porte-parole du comité de vérification, fait le suivi des points traités lors de la rencontre tenue le 23 juin 2021.

Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette 2021-2022

RÉSOLUTION CA-0089-21

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de la Baie-James doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification a procédé à l'étude détaillée de ce budget le 23 juin 2021;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre fiscal est établie au montant 1 332 742 359 \$ en date du 14 juin 2021, en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire, au montant de 1 246 105 \$ en date du 14 juin 2021, a été établi en prenant en considération un taux de taxation de 0,10540 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification quant à l'adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Néron **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration entérine la recommandation du comité de vérification et que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette, prévoyant des revenus et des dépenses de 47 983 117 \$, soit adopté et transmis au ministère de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16 – RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général, M. Michel Laplace, fait rapport de sa délégation aux membres du conseil d'administration. Il profite de l'occasion pour adresser des félicitations à tous les intervenants du réseau de l'éducation, pour cette année très particulière.

POINT 17 – RAPPORT DU RESPONSABLE DE L'EXAMEN DES PLAINTES

Le responsable de l'examen des plaintes, M. Michel Laplace, présente son rapport pour l'année scolaire 2020-2021.

POINT 18 – ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE SCOLAIRE

Mme Bianca Tremblay, directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires, présente un document sur l'évolution de la clientèle scolaire, de

1998-1999 à 2035-2036 pour le Centre de services scolaire de la Baie-James. Elle précise que les données sont basées sur la prévision du ministère de l'Éducation du 28 avril 2021.

POINT 19 – GROUPE NEURONES NORD-DU-QUÉBEC – PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Mme Bianca Tremblay, présidente du Groupe neurones Nord-du-Québec, dépose le *Rapport annuel 2019-2020* de l'organisme. Elle fait un bref historique de cet instance, présente la mission maintenant élargie, ainsi que les travaux réalisés au cours de la dernière année et ceux à venir.

POINT 20 – CORRESPONDANCE

Aucune.

POINT 21 – COMITÉ DE PARENTS

Mme Jacynthe Allaire, présidente du comité de parents, fait le suivi des points traités lors de la dernière séance ordinaire, tenue le 14 juin 2021 et présente le *Rapport annuel 2020-2021*.

Elle informe les membres du conseil d'administration qu'une vidéo promotionnelle sera réalisée au cours de l'été et diffusée dans tous nos établissements, dès la rentrée scolaire, lors des assemblées générales annuelles de parents, afin de faire connaître et de promouvoir davantage le comité de parents.

Mmes Geneviève Huard et Joëlle Barrette profitent de l'occasion pour adresser des remerciements à leur présidente, pour sa grande implication et son dynamisme au sein du comité de parents ainsi qu'au conseil d'administration.

POINT 22 – FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – RAPPORT DE L'ÉNAP AU 14 JUIN 2021

Mme Corinne Clermont, porte-parole du comité de gouvernance et d'éthique présente sommairement le rapport de l'ÉNAP, en date du 14 juin 2021.

Il est alors convenu que les membres du conseil d'administration terminent cette formation à l'intérieur de leur première année de mandat. Il en sera de même pour les nouveaux administrateurs.

POINT 23 – FÉDÉRATION DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES DU QUÉBEC – SUIVI DE LA PRÉSIDENTE

Mme Jacynthe Allaire fait le suivi des sujets qui ont retenu son attention lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 10 juin 2021.

POINT 25 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance en mode virtuel.

**Levée de la
séance**

RÉSOLUTION CA-0090-21

CONSIDÉRANT que les points à l'ordre du jour ont tous été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Geneviève Huard **ET RÉSOLU** de procéder à la levée de la séance, il est 20 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jacynthe Allaire,
Présidente

Lyne Grenier,
Secrétaire générale